



Ce dossier te présente la nouvelle position de notre mouvement à propos des produits psychotropes. Certains encarts, répartis tout au long du texte, peuvent t'aider à t'approprier au mieux cette position. D'autres l'illustrent ou te posent des questions pour t'engager dans cette réflexion...



# LES SCOUTS SE POSITIONNENT PAR RAPPORT AUX PRODUITS PSYCHOTROPES

La société dans laquelle nous vivons fait face à des difficultés liées à la consommation de produits psychotropes, et plus particulièrement des problèmes de consommation d'alcool. Les scouts sont également confrontés à cette problématique.

Un excès de consommation est observé dans de nombreuses sections et unités de notre fédération. C'est un sujet sur lequel le monde extérieur nous interpelle régulièrement.

Les Scouts ont donc décidé de prendre position : une position claire, en adéquation avec les valeurs du mouvement, et consciente de la réalité dans laquelle nous vivons. Une position à t'approprier. Une position à vivre. Une position à respecter...



Le scoutisme est un mouvement d'éducation dans la société d'aujourd'hui. Le scoutisme a un projet sur l'Homme basé sur des valeurs. Il souhaite contribuer au développement d'une personne qui soit, entre autres, **autonome, libre, consciente et critique**. La consommation de substances altérant la relation à soi et à l'autre ne concourt pas à un tel projet. En tant que mouvement d'éducation de jeunes, nous voulons aborder et affronter la question des consommations dans le cadre de notre mission fondamentale : aider à grandir.

Ces différents adjectifs sont issus de **Notre ambition éducative**.

Notre scoutisme essaie de participer au développement de chaque jeune. Nous voulons qu'il devienne un certain type d'Homme aux multiples qualités. Nous voulons qu'il puisse devenir, entre autres, un Homme équilibré, autonome et libre, confiant, sociable, partenaire et solidaire, conscient et critique, intérieur.

Plus d'informations sur [www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be) > Animer > Nos principes fondamentaux > Notre ambition éducative.



Par ailleurs, la *Loi scout*, expression des valeurs du mouvement, affirme dans son article 10 que « **Le scout respecte son corps et développe son esprit** ». Nous invitons chaque scout, quels que soient son âge et sa fonction, à s'interroger sur son rapport aux substances psychotropes.

En tant que mouvement éducatif, nous voulons participer à la lutte contre la banalisation de l'utilisation de produits dangereux pour tous. Le développement du jeune s'accompagne souvent d'essais et d'erreurs, que nous nous devons de gérer comme tels. Lorsque notre mouvement rencontre des problèmes de consommation, **nous faisons le choix de les affronter** sans nous séparer d'emblée de l'animateur ou du scout concerné, même s'il faudra peut-être finalement s'y résoudre.

En tant qu'animateur, tu es peut-être confronté à des problèmes d'alcool dans ta section. Si tu as besoin d'aide, n'hésite pas à faire appel à ton équipe d'unité pour te soutenir.

En plus du soutien qu'elle peut t'apporter, ton équipe d'unité est également là pour t'informer, t'interpeller ou te faire réagir, toi, ton staff, et l'ensemble du conseil d'unité par rapport à cette problématique. C'est ça être garant de ce qui se vit au sein de l'unité.

**LE SCOUT RESPECTE SON CORPS ET DÉVELOPPE SON ESPRIT.**



La consommation de produits **psychotropes** n'est pas autorisée dans nos sections.

Toutefois, nous faisons le constat que la société belge a adopté de longue date l'alcool comme drogue sociale, autorisée par la loi belge à partir d'un certain âge, malgré les risques élevés pour la santé et la dépendance forte qui peut se développer. Dans ce cadre, le développement d'un Homme autonome et libre, conscient et critique ne peut faire l'économie d'une certaine éducation à l'alcool.

Le terme "psychotrope" désigne les produits qui, une fois consommés, provoquent, immédiatement ou de manière différée, une altération de l'état de conscience qui agit sur le système nerveux central et sur les sensations, et dont l'usage abusif occasionne des désagréments (ou des dommages) à l'individu et à la société. Le cannabis, l'alcool, certains médicaments, l'extasy, etc. sont des produits psychotropes.

En Belgique, la consommation, la détention, la vente, la culture, etc. de produits psychotropes autres que l'alcool sont interdites (sauf dans un contexte médical et thérapeutique). Contrairement à ce qu'on entend parfois dire, il n'y a pas actuellement de légalisation de certaines drogues en Belgique.

Pour un complément d'informations : [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be) > Nos publications > Brochures > Cannabis : permis ou interdit ?



### LES SCOUTS, L'ALCOOL ET LA SOCIÉTÉ

Notre société est traversée par la problématique de la consommation excessive d'alcool, en particulier chez les jeunes. Les scouts ne sont pas en dehors de la société et sont dès lors également concernés par le problème.

Faire de l'alcool un sujet tabou dans le mouvement serait hypocrite : il est donc essentiel d'éviter de cacher certaines pratiques. Il convient de garder à l'esprit que faire de l'alcool une forme de **privilège** ou de **récompense** pour certains renforce l'emprise de l'alcool dans la société. Le mouvement souhaite dès lors éduquer à une consommation responsable et modérée tout en portant le message que l'alcool n'est pas un élément indispensable pour faire la fête.



Même si nous avons pour ambition de changer le monde, nous ne pouvons ni ne voulons y parvenir seuls. C'est pourquoi nous souhaitons nous mettre en réseau avec d'autres acteurs de l'éducation pour appuyer des positions publiques que nous jugerions courageuses et pertinentes au vu de notre expérience au contact des jeunes.

Dès lors, nous nous **positionnons** :

- pour l'interdiction de la publicité pour l'alcool et de toute forme de sponsoring par les alcooliers, en particulier dans les lieux fréquentés par les jeunes ;
- contre la mise sur le marché de produits ciblant les jeunes. Les limonades au goût d'alcool ou les alcools au goût de limonade ont pour objectif de provoquer une assuétude ou une sorte de pré-accoutumance dans laquelle la jeunesse est sacrifiée au nom du profit.

## CONCERNANT LES ENFANTS ET ADOLESCENTS QUI NOUS SONT CONFÉES

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser au hasard toute forme d'éducation à l'alcool. Dès l'adolescence, un travail éducatif de sensibilisation doit être effectué. Dans ce cadre éducatif, une consommation responsable et modérée d'alcool par les jeunes peut avoir lieu.

Dans ce cas :

- elle doit avoir lieu dans un cadre défini, idéalement en **cogestion** par le groupe ;
- **dans le respect de la loi belge** ;
- les parents des jeunes devront en être informés.

QUIZZ...

## ... POUR VÉRIFIER SI TU AS BIEN COMPRIS

- Que servir à la fiesta de fin du camp Baladins ?
- Comment clôturer la cérémonie du *Message au peuple libre* ?
- Quel drapeau choisir pour notre camp ?
- Quel nom donner à notre soirée Pionniers ?
- Qu'offrir aux animateurs pour les remercier de leur implication dans la fête d'unité ?



La cogestion est certainement le moyen à privilégier pour gérer, en section, la consommation d'alcool, dans le respect de la position du mouvement et du cadre fixé en unité. Décider ensemble, en tenant compte de l'avis de tous, peut responsabiliser chacun dans sa consommation.

Réfléchis à la façon dont tu peux en parler avec ton groupe. Discutes-en, préventivement, en début d'année ou avant une festivité au sein de l'unité.

Si des décisions ou des positions sont prises, comment l'annoncer clairement aux parents ?

En Belgique, la règle est claire.

**-16**

PAS D'ALCOOL EN DESSOUS DE 16 ANS

PAS DE SPIRITUEUX EN DESSOUS DE 18 ANS

**-18**

.be loi du 10 décembre 2009

On parle d'alcool pour les produits fermentés (cidres, vins, mousseux et bières). On parle de spiritueux pour les alcools qui ont subi une distillation à la suite de la fermentation, ce qui augmente leur teneur en alcool (genièvre, whisky, vodka, etc.).



Il n'est évidemment pas acceptable que chaque scout se sente en droit d'exiger une consommation personnelle. Nous encourageons chaleureusement les groupes qui décideraient de s'abstenir de consommer de l'alcool tout en attirant leur attention sur la nécessité d'expliquer ce choix et de ne pas transformer l'alcool en un sujet tabou.

Nous invitons également nos animateurs à éviter de servir des boissons non alcoolisées mais dont le conditionnement vise à créer une forme d'attraction pour l'alcool (faux cidres, fausses bières, etc.).

Dans le cadre des événements fédéraux, nous ne proposons pas de consommation d'alcool et ce pour plusieurs raisons :

- la cogestion est impossible à mettre en place avec des groupes de la taille d'un événement fédéral ;
- l'équipe organisatrice ne peut organiser une consommation modérée et responsable avec des jeunes qu'elle ne connaît a priori pas ;
- nous souhaitons rester cohérents avec les groupes dont les jeunes sont originaires et qui auraient fait le choix de ne pas consommer d'alcool.

Cette position sera expliquée aux participants. Néanmoins, dans le cadre particulier des pi-days, les pionniers sont à considérer comme des animateurs en devenir et dès lors comme des adultes.



## CONCERNANT LES ADULTES DANS LE MOUVEMENT

Concernant les animateurs et les cadres locaux ou fédéraux, les intendants et les invités quelconques, il convient de distinguer deux contextes.

**1 Dans les circonstances où ils ont une responsabilité à exercer vis-à-vis des jeunes**, les adultes du mouvement se doivent d'être en permanence en pleine possession de leurs moyens. Des études scientifiques établissent que les réflexes des individus diminuent grandement avec le taux d'alcoolémie. Certes, chaque individu réagit différemment à l'alcool en fonction, notamment, de ses caractéristiques corporelles et de l'habitude qu'il a d'en consommer. Mais toutes les études montrent qu'un des premiers effets d'une consommation, même légère, est l'altération de la capacité de conscience de son état. Nous adoptons comme limite, un taux maximum de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang qui est la norme généralement acceptée par la communauté scientifique.

*« Dans notre staff, on gère ! Chaque soir, on choisit un animateur qui ne boit que deux ou trois verres ! Comme ça, en cas de problème... »*

Parce qu'un animateur n'est pas le super héros qui pourrait gérer seul une situation problématique, c'est l'ensemble du staff et de l'équipe d'intendance qui se doit d'être toujours prêt à agir !

En tant qu'animateur, tu t'engages à respecter en permanence le code qualité de l'animation. Ce code qualité est l'ensemble des principes de base pour toute animation scout.



Un staff est responsable de ses scouts 24h sur 24, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux ; ceci concerne notamment la gestion des hikes. Une fête d'unité ou de section, pendant l'année ou pendant le camp, est assimilée à un moment où les scouts sont sous la responsabilité des animateurs.

Pour la prochaine fête d'unité, ce point fait partie de la liste des choses à préparer ! Prenez le temps d'en discuter en conseil d'unité afin d'établir une position commune à l'ensemble des staffs, dont chacun peut avoir conscience. N'oubliez pas d'en parler aux parents ! Quelques mots sur l'invitation peuvent être le signe de nouveaux comportements...





Les cadres locaux et fédéraux sont responsables des animateurs 24h sur 24 pendant les TU, les formations et les événements fédéraux. Leur rôle est de vivre et faire vivre cette position du mouvement sur l'alcool et les produits psychotropes.

Lors de ton parcours de formation (TU, T1, T2 et T3), la problématique de l'alcool est abordée à plusieurs reprises, à travers les tabous et privilèges, les aspects liés aux assurances et aux responsabilités, mais aussi dans la gestion des bars.

La formation est l'occasion de vivre et de faire vivre cette position en gérant sa consommation de manière réfléchie et raisonnable. Nous misons sur des soirées agréables au cours desquelles l'alcool n'est pas le centre de la fête.



Les intendants et les invités à un camp ou une activité scout ont, qu'ils le veuillent ou non, une responsabilité vis-à-vis des jeunes, ne fût-ce que par l'exemple d'adulte qu'ils donnent. Ils doivent dès lors respecter, en toute circonstance, les règles qui s'appliquent aux animateurs et aux cadres.

Enfin, il est de notre devoir de rappeler que la consommation d'alcool (ou d'autres produits psychotropes) est une cause de non intervention de l'assistance juridique et de la couverture d'assurance en cas d'accident.

**2** Dans les circonstances scout où ils n'exercent pas une responsabilité directe vis-à-vis des jeunes, les adultes du mouvement se doivent d'être en capacité de remplir de leur mieux le rôle qui est le leur (se former en formation, s'organiser et construire en réunion de staff, etc.). Dans ce cas, l'organe compétent définit les modalités de la consommation éventuelle d'alcool (conseil d'unité, conseil fédéral, équipe de formateurs). En aucun cas, un adulte ne peut revendiquer un droit individuel et personnel à consommer de l'alcool (ou autre produit psychotrope).

Par ailleurs, les adultes scouts, qu'ils le veuillent ou non, sont des modèles pour les scouts de leur section mais aussi pour tous les autres. Nous ne souhaitons pas que la consommation d'alcool (ou d'autres psychotropes) fasse partie de ce qui est montré en exemple aux scouts.

*« Les garçons [scouts] sont de terribles imitateurs, et je dis "terribles" à dessein, car cela fait peur de penser au bien ou au mal que l'on peut faire aux garçons par l'exemple qu'on leur donne. Ils font facilement un héros de quelqu'un de plus âgé qu'eux et qui a conquis leur admiration soit par sa personnalité, soit par quelque chose qu'il a pu faire. »*

Baden-Powell, *La route du succès*, 1922.

Bien qu'elle n'implique pas en soi de responsabilité vis-à-vis des plus jeunes, la Route constitue un idéal de vie élevé et les routiers doivent dès lors respecter, en toutes circonstances, les règles qui s'appliquent aux animateurs et aux cadres.



**QUAND LES SCOUTS VENDENT DE L'ALCOOL...**

Nous sommes conscients que nombre de festivités comprennent un **bar** ou une forme de **débit de boissons** : soirées, soupers ou fêtes d'unité ou de section. L'alcool ne peut être un but en soi. En tant que scouts, il n'est pas cohérent de sacrifier nos valeurs et notre image au profit des bénéfices en incitant à la consommation déraisonnable et excessive d'alcool.

Notre projet est-il le bar ?  
Le bar est-il notre projet ?

Quelques questions à se poser avant l'organisation d'un événement

- > Un bar est-il indispensable ?
- > Quelle place occupe-t-il dans notre événement ?
- > Que proposer d'étonnant dans la liste des consommations ?
- > Que mettre en valeur dans cette liste ?
- > Quel tarif pourrait favoriser la vente de boissons non alcoolisées ?
- > Proposons-nous un choix de soft attrayants ?
- > Avons-nous pensé à mettre de l'eau à disposition gratuitement ?
- > Quelle place souhaitons-nous donner aux boissons alcoolisées ?

Dans le cadre de l'organisation de soirée, il est interdit aux unités ou aux sections d'organiser des soirées ou soupers :

- utilisant le principe de paiement d'un forfait contre une consommation non limitée d'alcool ;
- basés sur des jeux "à boire" et toute autre forme ludique d'incitation à la consommation ;
- dont le nom est associé avec une marque ou une boisson alcoolisée (vodka night, soirée bière brune, etc.).



**Nous demandons en outre aux unités :**

- de promouvoir la consommation de boissons non alcoolisées en pratiquant des prix plus avantageux sur celles-ci ;
- d'offrir un choix large et diversifié de boissons non-alcoolisées de qualité ;
- d'éviter les extra-jobs ou les activités dans lesquelles des scouts ou des animateurs se trouvent dans une soirée dont la consommation d'alcool ne cadre pas avec nos valeurs et principes ;
- de proscrire les boissons alcoolisées masquant le goût de l'alcool par des arômes sucrés (alcopops, premix, etc.) dont il est clair qu'ils ont pour objectif de susciter une accoutumance à l'alcool chez les jeunes ;
- d'éviter de servir des alcools distillés (genièvre, whisky, vodka, etc.) ;
- de mettre gratuitement de l'eau potable à disposition ;
- de ne pas donner de l'alcool à boire aux personnes manifestement ivres ;
- d'éviter de mettre en place un débit de boisson régulier (hebdomadaire, à la fin de chaque réunion, etc.) ;
- de ne pas autoriser l'organisation d'activités ne respectant pas nos valeurs et principes dans les locaux dont elles sont responsables ;
- de réserver aux adultes le rôle de barman ;
- de ne pas accepter de sponsoring d'alcooliers : ni argent, ni produits gratuits, ni matériel promotionnel.

**En tant qu'animateur scout, comment réagis-tu face à ce qui est demandé ? Trouves-tu ces demandes trop exigeantes ? À quel(s) moment(s) penses-tu qu'il serait utile de relire ces différents points ? Imaginerais-tu les présenter à tes scouts ?**

**Dans le cas où tu souhaites organiser un bar Pi avec ton poste, pourquoi ne pas réfléchir ensemble aux objectifs et à l'intention défendue par cette activité ? L'alcool doit-il forcément en faire partie ? L'objectif (rencontres, jeux, convivialité, souvenirs de camps, etc.) pourrait-il être rencontré sans alcool ?**



## DANS D'AUTRES CONTEXTES

Les scouts sont également invités, dans un souci de respect des différentes cultures, à respecter le cadre réglementaire, légal et de la culture scout du pays dans lequel ils sont en camp ou de la communauté dans laquelle ils sont accueillis.

En aucun cas un contexte différent ne pourrait servir de justification pour outrepasser les dispositions de notre fédération.

## UNE LOGIQUE DE SOUTIEN ET LES SANCTIONS POSSIBLES

Les animateurs peuvent compter sur les cadres locaux et fédéraux pour identifier les ressources nécessaires à ce travail et pour agir de manière pertinente. Dans le cas d'un souci avec un jeune, toute démarche doit être effectuée en collaboration avec ses parents ou responsables légaux. L'ensemble des cadres locaux et fédéraux s'engage à soutenir cette position par un accompagnement des différents acteurs en recherche ou en problème par rapport à ces questions.

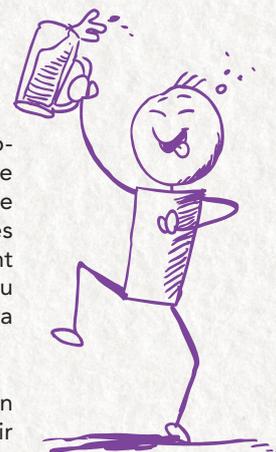
Cette position est le fruit de nombreuses heures de réflexion, de formation, de rencontres, de débat au sein de notre mouvement depuis novembre 2011.

Symboliquement, ce texte pourrait être comparé à un tronc d'arbre solide et commun à l'ensemble des membres de notre fédération. Au jour d'aujourd'hui, il nous reste à le faire grandir en t'outillant pour agir concrètement (via les formations, les relais des animateurs d'unité, les CU, etc.). L'objectif de cette réflexion : lancer à tous les niveaux la réflexion personnelle et collective sur notre responsabilité de scout par rapport à la consommation de produits psychotropes.

Nous espérons que cet article t'aura permis d'initier cette réflexion... À bientôt pour la suite des aventures, en staff, en section, en CU ou en formation !

Nous privilégierons toujours cette logique à celle d'une démarche de type disciplinaire ; cependant, en cas de dérapage, les cadres appliqueront les mesures prévues dans notre règlement d'ordre intérieur pouvant aller jusqu'au renvoi définitif d'une personne ou la dissolution d'un groupe.

Par ailleurs, la structure de soutien s'engage à développer et promouvoir des outils d'accompagnement pour mettre en œuvre cette position et soutenir la réflexion.



### Quelques organismes ou personnes ressources auxquels nous avons fait appel

- le **Dr Raymond Gueibe**, médecin psychiatre-alcoologue à la clinique Saint-Pierre d'Ottignies, formateur au GEFERS (Paris, Bruxelles) et fondateur de l'association Moderato ;
- le **centre Nadja** spécialisé depuis 1980 dans le traitement et la prévention des dépendances ;
- **Univers santé**, une ASBL créée par l'UCL qui développe des actions d'éducation à la santé, de prévention et de promotion de la santé en milieu étudiant et jeune ;
- **Ethias**, compagnie d'assurances ;
- Le **Moniteur belge**, pour se tenir informé des législations en vigueur.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Le **règlement fédéral** pour en savoir plus sur les sanctions.
- Le **code qualité de l'animation**.

TÉLÉCHARGEABLE  
SUR [WWW.LESCOUTS.BE](http://WWW.LESCOUTS.BE)



Par **Éric, Christelle, Gaëlle, Yves, Jean-François, Julien, Sarah, Thomas, Niels, Florence**, cadres fédéraux et **Marc**, service Équipes d'unité et formation

